



République Française

Département de la Haute-Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bourg

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	11	11

Date de convocation
09 Décembre 2020

Date d'affichage du compte rendu
23 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit Décembre à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique THIEBAUD**, maire.

Présents : BROUILLARD Francis, DELANNE Jean-François, DOS SANTOS Ernest, GOUTRY Laurent, GRANDVUILLEMIN Christine, HOGNON Eric, LOISEAU Pascale, MOUSSUS Aleth, THIEBAUD Dominique, THIVET Juliette, VAUTHRIN Patrick.

Absents : .

Représentés : .

Madame THIVET Juliette a été nommée secrétaire de séance

Objet : Budget Eau et Assainissement : Tarif Eau et Assainissement 2020/2021
N° de délibération : 2020_54

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11	11	0	0	0

Le Conseil Municipal décide à **partir du 01/04/2021**, les tarifs d'eau et assainissement seront les suivants :

EAU :

- Abonnement 50.00 €
- Par m3 d'eau 1,25 €/m3
- Enlèvement compteur 80,00 €
- Redevance pollution domestique 0,27 €/m3

ASSAINISSEMENT :

- Abonnement 30.00 €
- Par m3 d'eau utilisée 0,65 €
- Redevance pour modernisation des réseaux 0.15 €/m3

A noter que deux relevés et facturations auront lieu chaque année et qu'il n'y aura aucun lien entre les deux périodes semestrielles.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Dominique THIEBAUD



DOMINIQUE THIEBAUD
2020.12.23 15:41:25 +0100
Ref:20201223_115403_1-1-O
Signature numérique
le Maire